2me ANNÉE. — NUMÉRO 20. VENDREDI 26 JANVIER 1872.

LA LIBERTÉ

Journal catholique quotidien

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE, — ALLEMAGNE, — AUTRICHE	» 36	18 50	9 50
ITALIE	» 30	15 50	8 —
HOLLANDE	» 45	23 —	11 50
ANGLETERRE, — ESP	» 52	26 50	13 50

BUREAUX DE REDACTION
ET IMPRIMERIE
rue de Romont, 67, Fribourg.

PRIX DES ANNONCES : LA LIGNE, 15 CENTIMES.
Les Agences de publicité suisses sont autorisées à recevoir les annonces pour la LIBERTE.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSEES.
La Rédaction rend compte des ouvrages dont un exemplaire lui est adressé.

LETTRES SUR LA RÉVISI

18me Lettre.

Jésuites et couvents.

Afin de rappprocher toutes les dispositions qui touchent aux questions religieuses, nous passons à l'article relatif aux jésuites et aux couvents.

« Art. 65. — L'ordre des jésuites et les » sociétés qui lui sont affiliées, ne peuvent » être reçus dans aucune partie de la Suisse, » et toute action dans l'Eglise et dans l'école » est interdite à leurs membres.

» Il est interdit de fonder des couvents » ou de rétablir ceux qui ont été supprimés. »

L'ancien art. 58 s'était borné à interdire l'ordre des jésuites et les sociétés affiliées. C'était déjà une disposition qui blessait toutes les *consciences catholiques* et enlevait à la Suisse le droit de se dire le représentant de la liberté en Europe. La liberté, nous la trouvons dans la protestante Hollande, dans la protestante Angleterre, dans les Etats-Unis protestants, dans la Turquie musulmane : mais dans la Suisse républicaine, nous trouvons une loi de haine, une loi de proscription qui fait tache à toute notre histoire.

Les constituants de 1848 avaient pu se croire obligés, pour ne pas se donner un flagrant démenti, à sortir du droit commun vis-à-vis de la Compagnie de Jésus. L'agitation contre les Jésuites, habilement provoquée et entretenue pendant vingt ans, avait été le levier à l'aide duquel on avait renversé le pacte de 1815.

La présence des jésuites en Suisse avait été le prétexte choisi pour restreindre la souveraineté cinq fois séculaire des cantons; absolument comme le dogme de l'infaillibilité sert à la Prusse pour entraîner les autres Etats de l'Allemagne sous sa prépotence.

Mais 24 ans ont passé sur cette machiavélique machination. La génération qui fit la guerre aux cantons catholiques est dans la tombe ou sur le penchant de la vie. On vante le sage libéralisme et la large tolérance inculqués à la génération nouvelle : c'était le moment d'en donner la preuve.

La révision de la Constitution fédérale fournissait une occasion toute naturelle de revenir à des dispositions de liberté mieux entendue et plus équitablement pratiquée. Les catholiques l'ont demandé, non certes avec des reproches pour le passé, mais avec le sentiment de la solidarité patriotique qui doit nous unir tous en face des dangers de l'avenir.

On s'est ri de leur humble requête, et l'on a creusé plus profondément la fosse de l'iniquité.

Les dispositions prises en 1848 contre les jésuites ont été non-seulement maintenues, mais aggravées. Ce qui n'était qu'une interprétation arbitraire et contraire au sens commun, va devenir une flagrante violation de toute notion juridique.

Il avait été jusqu'ici proclamé comme un axiome du droit, que la loi n'atteint pas l'homme intérieurement : *de internis non judicat prætor*. Il n'en sera plus ainsi désormais. A ce prêtre qui passe dans la rue, qui n'est ni un couvent, ni une communauté, puisqu'il vit seul, le gendarme ira poser des questions inouïes.

Il lui demandera : Votre conscience n'est-elle point liée par un vœu ? Est-ce que vous n'obéissez point aux ordres d'un jésuite de Rome ou de Paris ? Est-ce que vous ne suivez point les exercices de saint Ignace et les règles de la Compagnie de Jésus ?

Et si le prêtre répond par l'affirmative, ou si seulement le gendarme soupçonne le prêtre d'être coupable de si grands crimes, il lui défendra de mettre le pied dans une école ou de gravir les degrés de la chaire dans nos églises.

Est-ce que tous les juristes de la Confédération ne devraient pas se voiler la face devant cette énormité, qui est une hérésie juridique, au moins autant qu'une iniquité.

Nous ne discuterons point sur cette affiliation mystérieuse, que personne n'a encore pu définir. M. Joos, un protestant de Schaffhouse, a demandé une définition ; on s'est bien gardé de lui donner une satisfaction si légitime. C'était impossible. — Voilà donc un délit indéfini et indéfinissable, tellement vague que suivant l'interprétation adoptée il ne peut être reproché à personne ou peser sur la tête de tous les catholiques : voilà un délit qu'il n'est pas possible de caractériser, et qui cependant est frappé de bannissement.

J'ignore comment les juristes s'arrangent pour concilier cela avec les notions élémentaires du droit pénal.

Quant aux couvents, on veut bien les tolérer, tout en les mettant hors la loi. Cette tolérance durera-t-elle longtemps ? Les Schwytzois, à qui l'on a voulu conserver Einsiedeln, pour les attacher au char révisionniste moyennant cette concession, auraient tort de s'y fier.

Fribourg, le 25 janvier 1872.

BULLETIN POLITIQUE.

M. Pouyer-Quertier défendra devant l'Assemblée ses projets financiers ; le ministre espère, dit-on, que l'impôt sur les matières premières sera mieux accueilli après une modification du tarif proposé. Cependant, on croit la commission chargée d'examiner les tarifs opposée à l'impôt sur les matières premières; elle ne l'admettrait seulement que quand il serait impossible d'équilibrer le budget.

Le bureau chargé d'examiner les élections du Var a élu M. Raoul Duval, comme rapporteur, à une grande majorité ; mais il a été décidé qu'on entendrait M. Gambetta avant de rédiger le rapport.

Le *Temps* publie une dépêche de Bastia disant que la circulaire de M. Rouher est affichée partout. M. Rouher ne viendra pas. Des milliers de photographies ont été distribuées. MM. Conneau, Arrigui, Franceschini, Pietri et Benedetti sont attendus.

. . .

La *Correspondance provinciale* de Berlin écrit à l'occasion du changement de personnel survenu au ministère des cultes :

« Plus les agitations religieuses de notre époque touchent directement aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, puis il est utile qu'il y ait dans la direction des cultes et de l'instruction publique un esprit qui offre de toutes manières des garanties de justice et d'impartialité. Il faut qu'il respecte les droits inaliénables de l'Etat, et en même temps qu'il réponde aux intérêts moraux et religieux du pays.

D'après la même feuille, l'espoir diminue de jour en jour de voir la Chambre des représentants achever son œvure et épuiser son programme.

Par suite de l'arrivée d'un nouveau ministre des cultes, une partie considérable des travaux et projets de ce ministère seront naturellement soumis à de nouvelles délibérations, et il est probable que certaines propositions urgentes et importantes seront présentées à la chambre par le nouveau ministre.

Il faut en particulier s'attendre à des modifications de circonscriptions, desquelles dépendent plusieurs réformes importantes de l'administration.

Les journaux austro-hongrois s'occupent toujours presque exclusivement du double compromis que les conseillers de l'empereur François-Joseph cherchent depuis si longtemps à négocier avec les Polonais d'une part et avec les Croates de l'autre.

Les représentants de la Galicie commencent à désespérer d'obtenir du gouvernement et du Reichsrath des concessions suffisantes. L'insistance que mettent les ministres, d'accord avec les députés influents du parti centraliste, à leur arracher leur acquiescement aux élections directes, sans vouloir pourtant prendre avec eux d'engagements formels, les inquiètent avec quelque raison. « Il ne s'est trouvé personne dans la Chambre, dit à ce propos le *Czas*, pour répondre à Zyblikiewicz, quand il a demandé au milieu des débats de l'adresse ce que l'on comptait offrir aux Polonais. »

Feuilleton de la LIBERTÉ. 6

Épisode contemporain.

Dans le principe, reprit la mère Daneel, le *Cercle des Frères* prenait ses membres dans le sein de la classe opulente de la ville, ou tout au moins dans le sein d'une classe d'hommes indépendants, et peu à peu seulement les bourgeois s'y immisçaient ; et maintenant les Fanfares se lancent d'un bond plus loin que le Cercle.

D'abord elle organise une fête au jardin, puis un banquet en ville ; maintenant ce sera un bal pour lequel les membres, qui, à peu d'exceptions près, sont pris dans le corps de la bourgeoisie et dans l'armée, devront délier la bourse.

J'espère bien, toutefois que Daneel ne se laissera pas pour cette occasion entraîner par la foule.

Ah! continua-t-elle, en laissant échapper un soupir ; la bourgeoisie de ce temps court droit à sa perte, de même que les rivières portent leurs eaux vers l'Océan qui les absorbe. Pendant que la mère parlait ainsi, les jeunes filles se regardaient de temps en temps à la dérobée et puis baissaient tristement les yeux sur leur travail, comme si elles désespéraient de jamais obtenir le consentement de leur mère pour l'importante fête.

Le père rentra et les jeunes filles purent croire que leur mère aborderait sans tarder le sujet qui remplissait leur cœur ; mais à leur grand désappointement la question du bal ne vint pas sur le tapis.

La mère parla comme de coutume des affaires et des besoins du ménage ; cependant lorsque les jeunes filles furent dans leur chambre, elles remarquèrent que leurs parents restaient dans la cuisine près du feu, plus longtemps qu'à l'ordinaire.

Leur cœur tout palpitant leur disait bien que le bal était le sujet de la conversation.

— Est-il vrai, Daneel, dit la bonne femme, dès qu'elle fut seule avec son époux ; est-il vrai que la Société des Fanfares organise un bal pour cet hiver ?

Le marchand se frotta joyeusement les mains.

— Le plus splendide bal, ma bonne, que la ville ait jamais vu, répondit-il.

Je suis membre du Comité d'organisation et je t'assure que nous ne le cèderons pas au *Cercle des Frères*.

— Es-tu membre du Comité ? dit la femme avec étonnement.

Ah! Daneel, comment te laisses-tu aveugler ainsi! Ne vois-tu pas où tout cela mène ?

— Où cela mènerait-il? répondit l'époux dont la joie débordait.

Le *Cercle des Frères* organise des fêtes, et les Fanfares en organisent aussi.

Pouvons-nous raisonnablement nous laisser humilier par nos ennemis politiques ?

— A-t-on jamais vu ! s'écria la mère : Quoi donc! ennemis politiques ! vas-tu donc aussi te mêler au courant de la politique. En ce cas, mon ami, il ne nous reste plus qu'à fermer le magasin.

— Je ne te comprends pas, Isabelle, lit le marchand avec un léger mouvement d'irritation. Ne m'as-tu pas lit toujours que les bourgeois devaient suivre jusqu'à certain point les fluctuations de la politique, afin de pouvoir, aux élections et en d'autres circonstances, agir par conviction ?

— Certes ! voilà bien ce que j'ai dit, dit mère Daneel; mais il ne faut pas pour cela que l'on soit membre d'un club politique, en courant risque de perdre la moitié de ses clients.

J'ose d'ailleurs avouer que je ne ressens aucune sympathie pour les idées de la Société des Fanfares.

Le bourgeois peut librement exercer ses devoirs de citoyen, sans pour cela se mettre à la dévotion des opinions d'autrui qu'il ne sait pas comprendre ; il est d'ailleurs important qu'il abandonne les affaires d'administration aux hommes qui ont fait preuve de capacité.

— Oh! oh! fit le marchand de drap. Je commence à te comprendre.

Tu adoptes pour toi les idées de la famille Oheslager.

Jean m'a dit qu'il irait pour la dernière fois au jardin, et qu'il donnerait alors sa démission de membre des Fanfares, pour se faire présenter au Cercle.

La mère fit un signe d'approbation.

— As-tu définitivement donné ta parole d'accepter la charge de membre du Comité de la fête des Fanfares ?

— Oui, définitivement.

(A suivre.)

Quant aux Croates, les négociations entamées entre eux et le gouvernement peuvent être considérées comme rompues. Les propositions qui ont été faites au parti national ne l'ont pas satisfait, et il a maintenu toutes ses exigences. L'empereur François-Joseph a donc cru devoir dissoudre immédiatement la diète d'Agram, qui s'est séparée en poussant des *zivio* (vivat) en l'honneur de Sa Majesté. On craint des troubles en Croatie.

CONFÉDÉRATION.

A Francfort, au lieu de la somme proposée de 34 millions, on a souscrit en tout, pour le chemin de fer du St-Gotthard, la somme colossale de 800 millions.

A Zurich, les souscriptions ont atteint aussi, contre toute prévision, la somme de 50 millions.

Le département fédéral de l'Intérieur est chargé de faire tirer à part des exemplaires du règlement de l'exposition de Lyon, inséré dans la *Feuille fédérale*, et de les distribuer aux industriels suisses qui en feront la demande.

NOUVELLES DES CHAMBRES.

Berne, le 24 janvier 1872.

Les discours d'aujourd'hui, au Conseil national, ne sont pour le fond que la répétition des discours d'hier. Je serai donc très bref dans mon résumé.

M. Escher n'est pas partisan du referendum ; il le trouve utopique; il y voit la fin du système représentatif et parlementaire, sans que pour cela l'on puisse établir en Suisse le règne de la démocratie directe. Les essais faits dans les cantons ne sont pas concluants. Le suffrage populaire est inconstant, peu capable de cette maturité qu'exige le vote des lois. Le referendum entretiendra en Suisse une agitation permanente, qui sera un danger pour nos institutions. Il faut en tout cas faire participer les Etats au referendum; mais ce tempéramment ne saurait corriger les vices du vote populaire.

M. Weck, sans discuter le principe du referendum, mais vu les empiétements de l'autorité centrale sur les cantons, propose le referendum du peuple et des cantons sur toutes les lois rendues en vertu des articles 20, 23, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 54 de la constitution.

M. Welti a longuement exposé les raisons de repousser le referendum. Notre base historique et fédérative nous défend de donner le vote au peuple sans le donner aux cantons. Accorder le referendum aux Etats, c'est reculer au régime de l'ancienne diète ; s'il y a conflit entre une majorité du peuple et la majorité des Etats, le peuple se donnera raison par la violence, et ce sera l'anarchie. Le referendum au peuple seul a d'aussi graves inconvénients, les votations populaires ne sont qu'illusion, on l'a bien vu par le plébiscite impérial en France. Le peuple suisse a tous les droits qu'il peut légitimement réclamer. Evitons les utopies et les causes de conflit.

M. Kaiser (Soleure) n'accepte qu'un referendum très-limité.

Au Conseil des Etats, M. Cérésole explique l'attitude du Conseil fédéral dans la question des ohmgelds; il l'avait envoyée à l'étude du département des péages; mais ces études ont été interrompues en suite de la décision prise par la commission du Conseil national et du Conseil des Etats de ne pas s'occuper de cet objet.

L'orateur est contraire à cette institution anti-économique et de mauvais voisinage entre les cantons suisses. C'est Berne qui a perpétué les ohmgelds, malgré la loi de 1818 et qui les a aggravés au moment du vote de la Constitution de 1848. Les douanes cantonales sont une cause de tracasseries intolérables. Il faut en voter la suppression en principe et accorder un terme raisonnable.

MM. Vigier (Soleure) et Sahli (Berne) se rangent au terme de 20 ans. — MM. Zemp (Lucerne) et Lusser (Uri) voudraient étendre à tous les cantons la faculté d'établir des ohmgelds.

M. Fazy s'étonne de voir les plus forts centralisateurs repousser la suppression des ohmgelds ou la renvoyer à 20 ans, ce qui est une plaisanterie. Il proteste contre l'assimilation des octrois aux ohmgelds.

M. Ringier propose de fixer le terme à 15 ans. A la votation, sa proposition est adoptée par 28 voix contre 15.

NOUVELLES DES CANTONS.

Berne. — On écrit de Berne, le 17 janvier, au *Journal de Lyon* :

Un monument funèbre vient d'être érigé aux soldats français morts à Berne pendant l'internement par les dames de Berne et quelques autres personnes. La cérémonie a eu lieu à l'occasion du prochain anniversaire de la triste catastrophe qui força l'an dernier l'armée de l'Est à passer sur le territoire suisse. Ce monument, qui consiste dans un obélisque de quelques mètres de hauteur, reposant sur une base de forme cubique et entouré par quatre piliers de fer réunis par des chaînes, est situé dans le cimetière, au milieu des autres mausolées.

La face antérieure de l'obélisque porte cette inscription en lettres d'or :

ICI REPOSENT
EN TERRE BÉNIE
LES RESTES MORTELS
DES
SOLDATS FRANÇAIS
INTERNÉS EN SUISSE
ET
DÉCÉDÉS A BERNE
EN
1871.

Leurs âmes reposent
Dans le sein de Jésus.

POST TENEBRAS LUX

Sur les faces latérales du monument sont inscrits les noms des 92 soldats français des différents cultes que la mort a réunis dans notre cimetière.

— Nous apprenons avec plaisir que, sur la proposition de M. le curé de Vicques, une section du *Pius-Verein* vient de se former dans cette paroisse.

Zurich. — On a reçu jusqu'à maintenant pour 13,800 fr. de dons d'honneur pour le tir fédéral de 1872.

Appenzell (Rh. Int.). — Dimanche dernier une section importante du Pius-Verein s'est constituée à Appenzell.

Grisons. — De nouvelles correspondances adressées à la *Nouvelle Gazette de Zurich* dénient les insinuations qui accusent ce canton de rechercher des faveurs financières de la part de la Confédération. Une correspondance reproduite par le *Vaterland* confirme l'état prospère de la ville de Coire, contrairement aux assertions d'un autre correspondant qui dépeint la situation sous des couleurs sombres, afin de porter les esprits vers les avantages et l'opportunité de la centralisation.

— L'établissement de bains de Davos Platz, appartenant à MM. Holsbœr et Spengler, a été complètement brûlé. Le mobilier a pu être sauvé.

Valais. — Le 7 de ce mois, un pêcheur a découvert au fond des gorges de la Vièze, entre Troistorrents et Monthey, au milieu du lit de la rivière, le cadavre d'une femme âgée d'une quarantaine d'années. C'était une Fribourgeoise, réfugiée en Valais, qui pratiquait l'empirisme de village en village et qui avait disparu depuis quelques jours. La levée du cadavre a eu lieu le 8. Bien que le corps ne portât pas de traces de lésions bien graves, certaines circonstances ne permettent guère d'attribuer la mort à un accident ou à un suicide et font malheureusement présumer un crime.

Neuchâtel. — Lundi, à 6 heures du soir, un incendie a éclaté dans les dépendances du château de Vaumarcus et a détruit en quelques heures les granges, écuries, etc., qui avoisinaient le château; l'espace que recouvraient les bâtiments consumés a une étendue de 700 mètres carrés. Ces constructions avaient été élevées, sauf les parties qui ont pu y être ajoutées depuis, après la bataille de Grandson, le château ayant été brûlé par les Suisses à titre de vengeance.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

(Correspondance de Paris.)

Paris, le 23 janvier 1872.

La physionomie de la Chambre était hier curieuse à étudier. Aux émotions de ces derniers jours avait succédé une sorte d'abattement, je dirais même de stupeur, quelque chose d'analogue, à l'état de l'homme qui s'endort et qui doute s'il rêve déjà ou s'il est encore éveillé. Nos honorables députés éprouvaient bien une certaine quiétude à la pensée que la crise était évitée, mais ils ressentaient en même temps le contre-coup de leurs craintes passées et les appréhensions de l'avenir étaient toujours vives et poignantes.

M. Thiers, en répondant à la députation qui est venue lui demander de retirer sa démission, a parlé de l'état de sa santé, de ses fatigues et de son besoin de repos. La lassitude de l'Assemblée est au moins aussi grande que celle de M. le président ; tout le monde sent qu'il faut agir et l'on n'a pas le courage de prendre une résolution.

Aucune des fractions de l'Assemblée ne se fait illusion, toutes sont convaincues que des événements sont proches. Mais tandis que la majorité se montre timide et réservée, les républicains qui ne se sentent pas en force sur le terrain parlementaire travaillent sans relâche à propager l'agitation dans le pays. Les nouvelles qui arrivent des départements du midi ne laissent aucun doute sur les menées de la démagogie qui trouve des alliés dans les bonapartistes. A Marseille même cette coalition des radicaux et des partisans de l'empire se révèle par des symptômes qui, bien que légers en apparence, n'en sont pas moins significatifs. Ainsi on a pu voir ces jours derniers M. Gambetta entouré par les députés les plus attachés au régime impérial. Que peuvent donc se dire M. Gambetta et un bonapartiste? Les amis des princes d'Orléans sont mornes et silencieux. La journée du 20 janvier, mauvaise pour M. Thiers, mauvaise pour l'Assemblée, l'a été plus particulièrement pour eux. Pendant plusieurs heures on a cru le gouvernement renversé; la vacance du pouvoir a donné le champ libre à toutes les combinaisons, et M. le duc d'Aumale est resté isolé, il n'a reçu aucun de ces hommages anticipés qui sont comme un avant-goût de la suprême puissance.

Il faut laisser s'écouler quelques jours avant de préciser l'attitude des groupes qui composent l'Assemblée vis-à-vis de M. Thiers. On est encore sous le coup des dernières émotions, et à droite comme à gauche il règne une certaine confusion. On parle vaguement de réglementer les rapports du président avec l'Assemblée. La proposition Rivet n'a point en effet produit les résultats qu'on espérait, et jamais la séparation des pouvoirs n'a été plus illusoire que depuis le vote du 30 août. De leur côté les ministres, et en particulier M. Pouyer-Quertier, seraient, dit-on, très-décidés à empêcher M. Thiers d'intervenir aussi fréquemment dans toutes les discussions. Il est très-probable qu'on tentera de renfermer M. Thiers dans le cercle de ses attributions, et de lui faire pratiquer le régime parlementaire. Mais ces efforts ont-ils chance d'être couronnés de succès ? Croit-on que M. le président de la république renoncera à se servir de sa parole, qui est son véritable instrument de règne ? Il entend conserver toutes ses opinions parce qu'il les croit justes, son opiniâtreté à les faire prévaloir est la preuve de la sincérité de ses convictions; il l'a dit sans détours en retirant sa démission et il n'est pas probable qu'après le vote de confiance de l'Assemblée, étant en droit plus que jamais de se considérer comme l'homme indispensable et nécessaire, il consente à ne plus user de son talent d'orateur pour peser sur les décisions de la majorité, et faire triompher ses idées personnelles.

Au milieu de tous ces bruits qui circulent j'entends dire qu'on songerait à nommer M. Grévy, vice-président de la république, afin de parer à toute éventualité dans le cas d'une vacance du pouvoir. Cette rumeur ne me paraît pas sérieuse et ce projet n'est pas destiné à être pris en considération. Il y a par exemple un certain nombre de députés qui ont la pensée de faire donner à M. Casimir Périer le titre de président du conseil des ministres. M. Thiers venant à se retirer de nouveau, le président et le conseil seraient investis des pleins pouvoirs du gouvernement.

Nos malheurs nous ont desintéressés de la question d'Orient, comme d'une foule d'autres questions; mais notre indifférence ne peut être que momentanée, et tôt ou tard il nous faudra bien revenir à l'étude de peuples et de pays dont la vie se rattache d'une manière si directe à notre influence dans le monde. Une brochure intitulée : *Joseph Karam aux Gouvernements et Nations de l'Europe* nous paraît très-propre, dans cet ordre d'idées, à fixer l'attention des esprits prévoyants. L'ancien émir s'est proposé d'expliquer la situation du Liban et de raconter les faits auxquels il a pris part depuis 1860. Son récit écrit au courant d'une plume alerte, abonde en renseignements précis et en luttes qu'il est impossible de lire sans émotion. Nous y touchons pour ainsi dire du doigt, et la cruelle duplicité des gouverneurs turcs, et l'inébranlable constance du petit peuple Maronite envers Dieu et la France, et l'impéritie des diplomates du second empire. Les jugements de Joseph Karam trahissent peut-être quelque fois ses longues souffrances et les déceptions auxquelles il a été en butte ; néanmoins, l'opuscule pris dans son ensemble fait honneur à l'impartialité et à la vive intelligence du héros chrétien dont le nom fait battre tant de cœurs de Beyrouth à Beir-el-Kamaz.

(Correspondance de Rome.)

Rome, 19 janvier 1872.

Plusieurs journaux italiens avaient annoncé que le roi Victor-Emmanuel ne ferait pas long séjour à Rome, mais il paraît que la ville des papes commence à plaire au monarque, car il y reste plus longtemps que d'habitude. Il se rend même, chaque matin, à la villa Ludovisi, que lui a louée le prince de Piombino, pour voir où en sont les travaux d'aménagement, et la municipalité fait étendre sous les roues de son carrosse du du sable jaune, tout comme s'il s'agissait des anciens Césars ou des Pontifes leurs successeurs. Mais les vrais Romains ne se laissent pas tromper et ne saluent guère le prince usurpateur.

Du reste, Victor-Emmanuel doit connaître maintenant les sentiments de la population à son égard, car il vient de faire, à travers les rues du Corso et de Ripetta, une promenade *incognito* toute pleine d'enseignement. Ayant été reconnu malgré son déguisement, ses cheveux et sa barbe teints, il a vu une troupe de vilaines figures se mettre derrière l'humble voiture qu'il conduisait, et pu entendre d'étranges réflexions.

— Oh ! qu'il est donc laid, disait l'un.

— Pour moi, observait un autre, j'aime encore mieux le vieillard du Vatican.

— Est-ce là le roi galant-homme, s'écriait un troisième. Quelles taches rouges il porte au visage.....

Beaucoup de passants s'arrêtaient pour regarder, puis s'en allaient avec les marques de l'indifférence.

Très-petit était le nombre de ceux qui saluaient.

Il est probable que Victor-Emmanuel ne s'exposera point une seconde fois au supplice d'une promenade *incognito* à travers les rues de Rome.

Cependant il y apprendrait bien des choses qui finiraient sans doute par le convaincre lui-même que le Pape et les catholiques peuvent avoir *quelques griefs* contre le nouvel ordre de choses.

Ainsi il rencontrerait fort souvent des *buzzurri* hurlant, pendant des heures entières, sous les fenêtres du Vatican : *A bas la religion! Mort aux prêtres! Mort au pape!* et il n'aurait pas la triste consolation de voir un des hommes de sa police intervenir pour faire cesser le scandale. Vers le soir,

il entendrait des chansons immondes, des couplets *orduriers, des parodies* de ce que la religion, que le statut de Charles-Albert ordonne de respecter, a de plus sacré dans sa liturgie. Il pourrait être témoin d'insultes à des prêtres, à des évêques, de vols d'églises, des spoliations dont les madonnes les plus vénérées sont l'objet depuis que l'écume *de ses sujets est entrée par* la brèche de *Porta Pia*. Il se serait trouvé, peut-être au Corso, devant l'église St-Jacques au moment où les maîtres de la nouvelle jeunesse, suivis de leurs élèves en képi, ont profané le temple pour en enlever la dépouille d'un enfant mort avec les secours de la *religion, et il aurait pu suivre le petit* corps jusqu'au cimetière pour savoir ce qu'est un enterrement *civil* et comment on respecte la *liberté des croyances*.

Vers le pont Saint-Ange, il se serait également édifié sur les vertus du *Palladium* dont un bataillon, rencontrant le char funè*bre dans lequel on portait les restes mor*tels de Mgr Ricci, pensait qu'il était bien de huer et de siffler un cadavre.....

Il aurait entendu une foule de gens mal vêtus annoncer les nouvelles les plus étranges comme se trouvant dans les journaux qu'ils portaient à la main, et, si la fantaisie lui *fût venue de lire quelqu'une de ces* feuilles, il y aurait vu, ici une caricature infâme contre le Pape, là une diatribe sacrilége, et, presque partout, des calomnies que la législation des peuples les moins civilisés ne tolérerait jamais. Mais il aurait appris, par exemple, que Pie IX ne serait *pas éloigné des idées de conciliation, s'il n'y* avait pas derrière les jésuites avec l'*arsenic* (*Libertà* d'aujourd'hui, pag. 1 col. 2).

Je pourrais prolonger encore (toujours en les basant sur des faits survenus), seulement depuis ma dernière lettre, les réflexions de Victor-Emmanuel; mais je m'arrête, car elles ne viendront point à l'esprit du monarque, lequel, ainsi que je l'observais plus haut, aimera désormais moins encore le séjour de Rome, où il se sent, d'ailleurs, dominé par son auguste captif.

En effet, le vrai souverain est bien Pie IX. *Parfois*, lorsque je songe à l'état présent du vicaire de Jésus-Christ, abandonné par l'Europe, aux mains d'un ennemi fier de ses armées, et absolument sans défense, les vers du vieillard que Victor Hugo met en scène avec un roi dans une de ses pièces de théâtre me reviennent à la mémoire. Le vieillard dit au prince :

Nous avons tous les deux au front une [couronne;
. . . . . .
Mais si quelque mortel ose insulter la vôtre,
C'est vous qui la vengez, c'est Dieu qui [venge l'*autre!*

Et il en sera ainsi à Rome. Dieu restera plus ou *moins* longtemps comme *insensible aux* prières et aux larmes de l'Eglise, puis il se souviendra qu'elle est l'épouse de son Christ, et il la rendra plus belle et plus glorieuse que jamais à Celui qui la doit paître et gouverner jusqu'à la fin des siècles.

S. S.

Correspondance d'Autriche.

La chambre *des députés de l'Autriche* a discuté l'adresse en réponse au discours impérial. Ce document est l'œuvre de M. Herbst, l'un des plus mauvais, mais des plus habiles dans le parti judaïco-centraliste. Le tristement célèbre docteur y a traité, entre autres choses, les deux grandes questions pendantes, la question polonaise et la question religieuse. Les Polonais, si l'on peut voir clair dans leur politique, ne veulent rester à la Chambre que si on leur accorde le degré d'autonomie qu'ils ont formulé dans une déclaration faite par leur diète à Lemberg en 1868. Le projet d'adresse promet bien une situation particulière à la Galicie; seulement il subordonne cette concession à la condition que, pour le parlement central, les députés ne seront plus nommés par les diètes provinciales, mais directement par les électeurs, c'est-à-dire par la pression administrative. Or, les Polonais rejettent avec raison le système des élections directes: ils ont cela de commun avec les autres fédéralistes.

Les Bohêmes, irrités par le rejet de l'accord conclu avec Hohenwart, ne sont pas venus à la Chambre. Si les Polonais et les autres fédéralistes se retiraient, l'Assemblée ne serait plus en nombre pour voter le budget. La question est donc *de savoir si les* députés fédéralistes resteront à la Chambre. Les Polonais négocient un accord séparé! Comme je les blamais de disjoindre leur cause de celle des autres fédéralistes, un de leurs amis a expliqué cette conduite par la perspective d'une nouvelle jacquerie, comme celle de 1846. Je vous le rapporte parce qu'on me l'a dit, mais sous toute réserve.

La partie de l'adresse qui traite des matières religieuses dépasse tout ce qu'on pouvait attendre même de M. Herbst. La loi scolaire, qui a supprimé le caractère confessionnel de l'enseignement, devra être mise à exécution malgré les résistances qu'elle a rencontrées, c'est-à-dire, malgré le Pape et les évêques. Les lois destinées à remplacer le concordat devront protéger l'Etat contre *l'Eglise et réprimer l'influence abusive du* clergé. La situation matérielle du bas-clergé sera améliorée (vous connaissez cette vieille rengaine). Pour y arriver et pour mieux payer les petits employés civils, on imposera les biens ecclésiastiques, mais le tout à la condition que l'éducation des prêtres séculiers sera réformée dans l'intérêt *bien entendu* de l'Eglise et de l'Etat, et qu'une nouvelle loi viendra augmenter l'influence du gouvernement sur la nomination des curés, c'est-à-*dire l'influence des révolutionnaires et des* Juifs de Vienne.

Cette adresse a été votée malgré l'opposition des *Polonais et des autres conservateurs*; elle sera donc remise à l'empereur, qui se résignera à la recevoir; mais je puis vous assurer que sa M. ne la recevra pas avec plaisir.

François-Joseph a fait de déplorables concessions aux centralistes anti-religieux; on peut craindre qu'il en fasse encore d'autres; mais il souffre profondément de la position prise par son gouvernement sur le terrain religieux, bien que, comme souverain constitutionnel, il croie devoir subir cette odieuse tyrannie. Vous avez une preuve de ce sentiment dans le soin particulier avec lequel *l'empereur a voulu éviter que son nom fut* prononcé sur les actes de la Cour de Rome relatifs à l'abolition du Concordat.

(Correspondance de Belgique.)

Nos Chambres législatives, après une vacance de trois semaines, viennent de reprendre leurs travaux. Aucun incident marquant ne s'est produit jusqu'ici. Seulement dès la première séance, il a été facile de voir que le parti libéral ne perdrait aucune occasion de tracasser le ministère et la majorité. La misérable concession que lui a faite la Couronne en démissionnant le ministère d'Anethan, n'a calmé aucune de ses rancunes ni cet insolent désir d'entraver partout et toujours l'action gouvernementale. Cependant nos députés ont autre chose à faire qu'à dépenser leur temps en de stériles querelles. La session sera très-courte cette année et plusieurs projets de loi importants sont prêts à être discutés.

Je dis que la session législative sera très-courte. En effet, de nouvelles élections doivent avoir lieu au mois de juin prochain dans cinq provinces. La lutte sera chaude, sans pourtant que le résultat soit décisif pour l'un ou l'autre parti. En supposant que les candidats catholiques soient évincés dans tous les colléges électoraux, notre majorité n'y perdrait que deux ou trois voix. Espérons que l'influence que donne toujours le pouvoir, ainsi que le souvenir de treize années de domination libérale, inspireront les électeurs dans leur choix et feront sortir de l'urne électorale quelques nouveaux éléments catholiques pour renforcer notre majorité.

Une députation catholique a quitté notre pays, lundi dernier, se rendant à Rome, pour déposer aux pieds de Pie IX les vœux et les espérances des catholiques belges.

France. — On nous écrit de Paris :

On dit beaucoup que M. Grévy serait aujourd'hui disposé à accepter la succession de M. Thiers, *ou il y mettrait pour condition* que la République fut définitivement proclamée.

Je veux attendre à demain pour vous faire connaître l'esprit qui anime les groupes de l'Assemblée, les réunions parlementaires qui auront lieu aujourd'hui me permettront de vous donner des renseignements plus précis, car samedi les députés se sont séparés sous le coup d'émotions trop vives pour qu'il fut possible d'apprécier sainement les dispositions des diverses fractions parlementaires.

— La société des agriculteurs de France a discuté en séance générale la grande question à l'ordre du jour, celle des impôts à établir pour fournir l'argent que le ministre des finances est forcé de demander au pays. Cette question avait été examinée le matin dans la 9e section.

Après une discussion assez animée qui a été soutenue par M. Bochin (Ile-et-Vilaine), par M de Haut (Seine et Marne), et par le *comte de Lautrec (Loire-inférieure)*, l'assemblée a pris à une grande majorité une résolution dont voici le sens :

Considérant les charges que la contribution foncière, l'enregistrement et la taxe des baux imposent à la propriété immobilière, la Société émet le vœu que les impositions nouvelles soient établies :

1° Sur les valeurs industrielles;

2° Sur les matières premières venant de l'étranger conformément aux vœux déjà exprimés en 1870.

La résolution de la Société a été portée immédiatement au Président de l'Assemblée *à Versailles, et au ministre de l'agriculture*. La Société s'est occupée ensuite de l'enseignement horticole. Les élections pour le renouvellement du bureau auront lieu jeudi

— L'affaire du massacre des ôtages s'est terminée par les condamnations suivantes :

Genton, à la peine de mort.

François, aux travaux forcés à perpétuité.

Latour, à vingt ans de travaux forcés.

Ramain, à dix ans de travaux forcés.

Picon, à cinq ans de prison.

Girault, à cinq ans de prison.

Hure, à un an de prison.

Poidevin, Hérault, Larmeroux, Lesénéchal, Marault, Dennin, Levin, Girandot, Grandgeaut, à la déportation.

Fortin, à dix ans de travaux forcés.

Péchin, à un an de prison et cinq ans de surveillance.

La fille Graindel, la femme Prévost, Langbein, Pigerre et Vattier sont acquittés.

Quand ils entendent la lecture du jugement : Genton fait un léger signe de tête : « Mon affaire était claire, » dit-il tous bas. Picon se met à pleurer. Pigerre, très-ému, s'approchant de M. le commissaire du gouvernement : « Tenez, mon commandant, lui dit-il, il me semble que je suis à l'Ambigu; *j'ai bien souffert pendant le drame, mais enfin* au cinquième acte, la vérité est reconnue et l'innocence proclamée... »

Dans la même audience, le conseil a condamné à mort par contumace le nommé Gilbert, ébéniste, accusé d'avoir pris part au massacre des otages.

Rome. — *Le 17 courant quelques religieuses* revenaient du Vatican en voiture. Arrivées sur la place du Pont, elles furent accueillies par les huées d'une troupe de polissons, qui leur jetèrent des ordures. Les nombreux agents de police qui se trouvaient sur la place, eurent bien soin de fermer les yeux et les oreilles.

Le marquis Guatterio, sénateur, est atteint d'aliénation mentale.

Hier soir, écrit l'*Osservatore Romano*, en *date du 17, tandis que le cortége funèbre* accompagnait les dépouilles mortelles de Mgr Ricci à leur dernière demeure, il trouva le chemin barré par la garde nationale, qui, musique en tête, revenait de la garde du Quirinal. La canaille qui marchait à la suite fit entendre des sifflets sacriléges et des cris injurieux contre le cortége religieux.

Allemagne. — Les premières pièces allemandes de 20 marcs frappées à l'hôtel des monnaies de Berlin circulent actuellement en grandes quantités dans le commerce de la capitale. Mais l'exécution de ces pièces est malheureusement si défectueuse que la Prusse a toutes raisons de rougir devant l'Allemagne entière des produits du monnayage berlinois.

Belgique. — On nous communique, dit l'*Indépendance*, la note suivante :

« A la suite de la grève des ouvriers menuisiers qui s'est déclarée chez MM. Tasson et Washer, les principaux patrons qui emploient des ouvriers menuisiers et charpentiers se sont réunis hier au soir.

» Il a été convenu qu'on offrirait au ouvriers une augmentation de dix pour cent sur les salaires dans tous les ateliers, aussitôt que les ouvriers en grève auraient repris leurs travaux d'une manière régulière.

» Tous les patrons présents ont de plus pris l'engagement de fermer leurs ateliers dès le mercredi, 31 courant, si les ateliers en grève n'étaient pas remis en activité le mardi 30. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

CONSEIL NATIONAL, *25 janvier.*

La discussion continue sur le referendum.

M. Carteret a parlé pour sa proposotion, tendant au renouvellement des autorités par le peuple lorsque 30,000 signatures le demandent.

M. de Gonzenbach a parlé contre toutes les propositions tendant à une extension des droits du peuple.

M. Feer-Herzog ne veut pas du vote des cantons qu'il traite de rétrogrades.

La votation aura lieu samedi dans une session extraordinaire. La discussion continuera demain.

CONSEIL DES ETATS, *25 janvier.*

La discussion a porté sur l'article concernant la compétence et surveillance de la Confédération sur les banques; il a adopté à une *grande majorité la rédaction suivante:* La Confédération est compétente pour faire des lois sur l'émission et le paiement des billets de banque.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

(Service spécial.)

LONDRES, 24 janvier.

Le prince de Galles sort depuis deux jours en voiture.

Une tempête violente a éclaté cette nuit, coulé bas de nombreux navires et endommagé la tour du bâtiment du parlement. On craint que les dégâts causés par cet ouragan ne soient très-considérables.

MARSEILLE, 24 janvier.

Le choléra a complétement cessé à Constantinople.

BANQUE FÉDÉRALE.

Berne, 24 janvier 1872.

		Offert.	Demandé.
Obligations.			
Emprunt fédéral . .	4½	101¾	101¼
Canton de Berne . .	4%	—	91½
» » . .	4½	100¼	100
— Correction des eaux du Jura	4½	100½	100
Canton de Fribourg .	4½	100	99½
— avec hypothèque sur le Genève-Versoix . .	5%	100½	100
— sans hipothèque . .	5%	100	99
Central	4½	100⅜	100⅛
» 1864/1868 . .	5%	—	102½
Nord-Est	4½	100¾	100¼
»	4%	—	92
Ouest-Suisse, fr. 400, rembours à 500 . .	5%	435	430
Bonds américains 5 20, intérêt compris. . .	6%	525	522½
Paris-Lyon-Méditerranée, rembours fr. .	500	—	—
Actions.			
Banque fédérale, libérées . .		550	545
Banque commerciale bernoise		—	—
Banque commerciale bâloise .		—	—
Institut de crédit de Zurich .		640	635
Banque de Winterthour . .		695	685
Banque de crédit allemande-suisse.		—	—
Central		647½	640
Nord-Est		650	642½
Union suisse, prior		—	365

VARIÉTÉS.

Mercredi 24 janvier, des délégués de comités catholiques d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suisse, ont eu l'honneur de présenter à Sa Sainteté l'adresse suivante :

« Très-saint Père,

» Depuis le jour où le roi de Sardaigne a *commencé la criminelle* série de ses attentats contre l'Eglise, contre Votre personne sacrée et contre les droits impérissables des peuples chrétiens, les catholiques du monde entier n'ont jamais cessé de protester ; Votre Sainteté a reçu des témoignages d'amour et de fidélité si nombreux et si souvent répétés que son cœur de père y a puisé non-seulement *des consolations précieuses pendant son* long martyre, mais encore la *certitude que* l'immense majorité de ses fils refuse de s'associer à la honteuse complicité de leurs gouvernements.

» *Cette complicité* trop évidente était jusqu'à présent restée passive ; par un reste de pudeur ou peut-être de crainte, les diplomaties modernes, tout en laissant un libre cours, d'abord aux menées secrètes et plus tard aux violences sacriléges des envahisseurs de la cité sainte, avaient refusé de s'associer trop ouvertement aux spoliations dont votre Sainteté, dont l'Eglise tout entière est la victime.

» Le gouvernement *qui, après avoir dé*pouillé l'Italie de sa gloire et de ses richesses, voudrait lui enlever jusqu'à son nom, et qui s'intitule insolemment le gouvernement ita*lien, croyait lui-même* nécessaire de garder quelques mesures. Il ne voulait s'emparer, disait-il, que du patrimoine de l'Eglise, mais il laisserait intact son domaine spirituel. Ces promesses mensongères ne diminuaient pas *son crime, mais elles étaient comme* un dernier voile d'hypocrisie que la conduite des envahisseurs a déchiré depuis le jour où, nouveaux barbares, ils se sont établis en vainqueurs sur le sol arrosé du sang des premiers martyrs chrétiens.

»L'erreur n'est plus possible ; les plus aveugles sont contraints d'avouer que c'est bien au *Christ et à son* Eglise que la guerre est déclarée; et c'est après ce dernier aveu, c'est à l'heure où les cœurs de tous les fidèles sont oppressés de la plus poignante angoisse, que les gouvernements européens ont fait, eux aussi, un dernier pas : ils ont en*voyé leurs représentants ici*, à Rome, pour s'associer, autant qu'il était en eux. au sacrilége d'un roi excommunié !

» Nous venons, très-saint Père, au *nom des* comités catholiques de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, des Pays-Bas et de la *Suisse*, pour faire amende honorable de ce dernier et suprême attentat. Les gouvernements modernes ont consommé leur apostasie ; il n'est pas vrai qu'ils représentent ni l'esprit, ni les cœurs, ni les volontés des peuples catholiques.

» Ceux d'entre nous qui sont soumis à des gouvernements protestants, *déclarent qu'en* dehors même de la foi catholique, le simple respect du droit et de la loi *morale chrétienne* aurait dû suffire pour rendre odieuse cette participation à un crime qui viole à la fois toutes les lois divines et humaines ; ils *protestent, en outre*, qu'en opprimant l'Eglise et le vicaire de Jésus-Christ, on les opprime eux-mêmes et on méconnaît leurs droits les plus sacrés.

» Il n'y en a pas parmi nous dont les gouvernements puissent encore s'appeler catholiques ; mais ceux qui appartiennent à des contrées où les populations sont tout entières ou en grande majorité *restées* catholiques, déclarent qu'ils refusent de s'associer à l'apostasie de ceux qui les gouvernent.

» Nous croyons tous que la loi religieuse et la loi morale s'imposent aux nations *comme aux individus* ; soumis à l'enseignement de Votre chaire sacrée, très-saint Père, nous détestons et nous maudissons la doctrine monstrueuse qui prétend justifier tous *les attentats par le succès* ; nous déclarons que la présence à Rome des diplomates accrédités auprès du roi de Sardaigne est une insulte aux sentiments de tous les catholiques, et nous supplions Votre Sainteté de ne pas confondre ses fils fidèles et *opprimés* avec les gouvernements indignes qui seuls *ont commis le crime.* »

BOURSE DE GENÈVE

par dépêche télégraphique.

	24 janvier	25 janvier
4 1/2 0/0 Fédéral	....	....
6 0/0 Etats-Unis	525 —	525 —
5 0/0 Italien	....	....
Banque fédérale	545 —	....
Crédit lyonnais	715 —	....
Crédit suisse	....	640 ....
Central suisse	....	645 —
Ouest suisse	265 —	262 50
Oblig. lombardes	251 50	252 —
— Méridionales	208 75	209 —
— Romaines	181 —	181 25
— Domaniales	470 —	470 —
— Tabacs italiens	473 —	473 —
Bons Meridionaux	492 75	493 —
Oblig. Ouest suisse	435 —	435 ....
— ville de Florence.	....	220 ....
— ville de Naples N^{lles}.	134 50	134 —

P. GROSSET, secrétaire de la Bourse.

Chemin de fer de la Suisse-Occidentale.

Longueur exploitée : 332 kilomètres.

Mouvement et recettes.

MOIS DE DECEMBRE 1871.

146,000 voyageurs	Fr.	219,000 —
000 bagages	»	00,000 —
45,195 marchandises	»	399,000 —
Total	Fr.	613,000 —
Mois correspondant de 1870	»	766,000 —
Différence	Fr.	148,000 —
Recettes au 1 janvier 1871	Fr.	10,640,001 70
» » » 1870	»	8,124,278 82
Différence	Fr.	2,515,722 88

Mercuriales.

PARIS 24 Janvier	Huiles de Colza, fût compris les 100 kilos. Escompte 1 0/0.	Farines 8 marqs le sac de 159 k. brut. Escompte 1/2 0/0.	3/6 Nord f. fin 90 degrs Escompte 2 0/0 l'hectol. fût cmp.	Sucre blanc No 3 les 100 kil.
Courant	105. 50	79. 50	55. —	
Ms prochain				
Janvier				
Février	104.—	80. 25	56. —	
Mars				
Avril		81. 50	58. —	
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
4 mois d'été			61. —	
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
4 derniers				
Nov. - Fév.				
4 premiers.				

M. SOUSSENS ÉDITEUR.

ANNONCES

Fabrique fribourgeoise de wagons.

Les travaux pour la *fabrique fribourgeoise de wagons* à Fribourg, soit terrassement, maçonnerie et charpente, sont mis au concours. Les plans, devis et cahier des charges seront mis à la disposition des entrepreneurs qui voudront en prendre connaissance au bureau, maison Lembacher, sur les Places, 1er étage, de lundi 29 janvier à samedi 3 février, tous les jours de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 6. Les soumissions devront être remises jusqu'au 4 février à 6 *heures du soir à M. Vicarino*, ingénieur, cachetées avec la suscription : *Soumission pour la fabrique de wagons.*

VICARINO, *ingénieur.*

A VENDRE

par voie d'enchères publiques, en bloc ou séparément les cinq domaines appartenant aux masses en discussion de Jean, Alexandre et Joseph Gillard, François Moullet et François Bulliard, à Lussy, d'une contenance d'environ 100 poses avec cinq fermes et dépendances, le tout situé rière Lussy. Les mises auront lieu au café Vicarino à Romont, le mardi 30 janvier courant dès les 2 heures de l'après-midi.

Romont le 8 janvier 1872.

Greffe du Tribunal de la Glâne.

En vente chez tous les libraires : 80 ct.

NOUVELLES ÉTRENNES

FRIBOURGEOISES

Almanach des Villes et des Campagnes

1872

PUBLIÉES SOUS LE PATRONAGE

de la

Société économique et d'utilité publique

de Fribourg.

Chez Tribulltet, libraire à Romont

Agendas et Almanachs de poche

depuis 20 cent. à 2 fr. 50, suivant la reliure. — On remplit les vieilles couvertures pour 1 franc.

LIBRAIRIE DURAFORD

GENÈVE

en face l'église Notre-Dame.

LIVRES D'ÉTRENNES POUR 1872.

Rome, description et souvenir. Un splendide volume contenant 346 gravures et un plan, par Francis Wey. Relié, 65 fr.

Le monde de la mer. Par Alfred Fredol. Illustré de 22 planches tirées en couleur. De 14 planches en noir, tirées à part et de 300 vignettes intercalées dans le texte, reliure demi-chagrin, plat-toile. Prix : 36 fr.

Bibliothèque rose illustrée. Pour les enfants et les adolescents, broché 2 francs; *relié, 3 francs.*

Souvenirs d'amitié, à offrir pour le jour de l'an. *Haute nouveauté.* Peintures faites à la main. Série à 1 franc :

Une corne d'abondance d'où s'échappent des roses; une banderole l'entoure avec le chiffre 1872.

Légende : Je vous la souhaite toute de roses, ou de fleurs, etc.

Une colombe porte une plante de violettes *ou de pensées.*

Légende : Que cette aimable messagère vous porte souhaits de bonheur !

Les vœux de l'amitié sincère, croyez-le bien, viennent du cœur.

Une main tient un petit panier de fleurs.

Légende : Recevez mes souhaits de bonheur.

Légende : Un petit souvenir fait toujours plaisir.

Un bouquet de pensés avec des épines.

Les amis sont sur cette terre, des parents choisis par le cœur; c'est pourquoi l'amitié sincère met en commun joie et douleur !

2me et 3me série : en Chromo à 75—60 et 40 centimes.

Toutes les demandes sont adressées franco.

L'administration de la *Semaine catholique* rappelle que le prix d'abonnement a été considérablement *réduit pour la Suisse.*

Au lieu de 4 fr. 80 cent., il n'est plus que de **3 fr. 50** pour toute personne qui aura renouvelé son abonnement pour une année, payable d'avance.

De plus, chaque abonné a droit à une des belles photographies que nous donnons en prime :

Sa Sainteté Pie IX,

seul.

Sa Sainteté Pie IX,

entouré de toutes les personnes de sa maison.

L'on distingue très-bien tous les Prélats :

Le cardinal Antonelli, Mgr de Mérode, le cardinal Pacca, Mgr de Ricci.

Ils sont au nombre de onze, et tous très-reconnaissables.

S. G. Mgr Marilley,

S. G. Mgr Mermillod.

Ces belles photographies ont 34 centimètres *de hauteur. Elles sont très-bien réussies*, et assez grandes pour être encadrées.

Adresser les demandes d'abonnements Librairie DURAFORD, Genève.

HANDBUCH

zur Berichtigung

VORURTHEILE und IRRTHUMER

unserer Zeit

Nach bewährten Quellen encyclopädisch

bearbeitet von

Gf. Th. SCHERER-BOCCARD

Vorstand des Schweizerischen Pius-Vereins

II HEFT.

beim F. J. Schiffmann's

Buchhandlung in Luzern.

VIENT DE PARAITRE

Vade-Mecum

POUR LES SUISSES CATHOLIQUES

OU

GUIDE

à l'occasion de la Révision de la Constitution fédérale,

PAR UN AMI DU PEUPLE.

Prix ; 1 fr. la douzaine.

S'adresser franco chez Hœssler, éditeur, au bureau de la Liberté *et de l'*Ami du Peuple, *à Fribourg; chez Baudère, à Bulle; Gürtler, à Porrentruy; Eschmann, à Délémont; Grosset et Trembley, à Genève.*

REVUE

DE LA SUISSE CATHOLIQUE

RECUEIL PÉRIODIQUE

LITTERAIRE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE ET RELIGIEUX.

La troisième année a commencé le 1er novembre. — Prix d'un abonnement pour un an : en Suisse, **7** fr. ; pour l'étranger, **9** fr.

Sommaire du n° 3. — I. Le Siége de Jérusalem et l'Incendie du temple de l'ancienne loi, par A. B. — II. De la Légende de St-Imier dans nos livres liturgiques (suite et fin), par Mamie, curé. — III. M. Fournier, *ou le dernier Avoyer de Fribourg* (suite et fin), par H. T. — IV. Les Discussions du Conseil national sur le projet de révision de la Constitution fédérale (suite), par Dupillet. — V. Revue du mois, par H. Thorin. — VI. Poésie. *Conseil tenu par les animaux*, ***.

(Par suite de circonstances imprévues et qui ne se reproduiront pas, l'apparition de la présente livraison a été retardée de quelques jours.)

On peut s'abonner au bureau de l'imprimerie, rue de Romont, 67, à Fribourg.

FRIBOURG. — Imprimerie, rue de Romont, 67.